

## LE CONCOURS EKILIBRE EST DE RETOUR POUR SA 5<sup>ème</sup> EDITION

*Organisé par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), le concours EKILIBRE vise à promouvoir des initiatives économiques innovantes en matière de commerce équitable et de commerce solidaire.*

### PRESENTATION DU CONCOURS

Ce concours, créé en 2009 par la DGCS et destiné aux jeunes entreprises et aux projets en création, souhaite encourager les porteurs de projet à concevoir les relations commerciales selon le prisme de l'équité en plus des axes de rentabilité et de développement.

EKILIBRE s'inscrit dans le cadre du plan d'actions gouvernemental 2013-2017 en faveur de la promotion du commerce équitable. Il s'appuie également sur de nombreux acteurs du secteur (Adie, APCE, BGE PaRIF, Caisse des Dépôts, Chorum, Crédit Coopératif, Enactus, Essec, Fondation d'entreprise Deloitte, Groupe SOS, Jeun'ESS, Fairtrade / Max Havelaar, Plateforme pour le commerce équitable).

### RIX ET CRITERES DE SELECTION

Les prix remis sont au nombre de quatre, avec pour chacun, une dotation de 5 000€ :

- Le prix commerce équitable ;
- Le prix coup de cœur de l'ESS pour le commerce solidaire ;
- Le prix innovation pour le commerce équitable et le commerce solidaire ;
- Le prix Jeun'ESS, nouveauté de cette édition, à destination des moins de 30 ans.

Certains des partenaires précédemment cités offriront en outre un accompagnement personnalisé aux lauréats.

Les critères pris en compte pour la sélection seront les suivants :

- le caractère innovant du projet ;
- la viabilité économique du projet ;
- l'éthique du projet ;
- le rapport client / fournisseur excluant les délégations de service public ;
- le potentiel de création d'emplois ;
- l'implication de femmes en qualité de porteurs de projet ;
- la gouvernance de la structure :
  - pour la catégorie Commerce équitable : structures dont les statuts relèvent de l'économie sociale ou en partagent les valeurs, les finalités et les pratiques ;
  - pour la catégorie Innovation pour le commerce équitable et le commerce solidaire : structures dont les statuts relèvent de l'économie sociale ou en partagent les valeurs, les finalités et les pratiques ;
  - pour la catégorie Coup de coeur de l'économie sociale du jury : structures dont les statuts relèvent uniquement de l'économie sociale.
  - pour la catégorie Jeun'ESS : structures relevant des statuts de l'économie sociale ou bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire ».
- l'âge du porteur de projet, inférieur à 30 ans pour la catégorie « Jeun'ESS ».

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET CALENDRIER

Sont concernés par ce concours, « les porteurs d'un projet de création d'entreprise, d'association ou de fondation, ainsi que les structures créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, dont l'activité principale est inscrite dans une démarche d'innovation sociale, liée au commerce équitable ou au commerce solidaire ».

L'exception concerne le prix de l'innovation pour le commerce équitable et le commerce solidaire qui est ouvert à toute entreprise quelle que soit sa date de création.

En termes de calendrier, le dossier type de candidature est disponible en ligne depuis le 2 mai 2013.

Les dossiers sont à retourner avant le 13 septembre 2013 à minuit à l'adresse suivante : [dgcs-concoursekilibre@social.gouv.fr](mailto:dgcs-concoursekilibre@social.gouv.fr)

La cérémonie de remise des prix se déroulera quant à elle, durant le mois de l'ESS, le 19 novembre 2013.

## LIENS

<http://www.economie.gouv.fr/ess/concours-ekilibre>